



PRÉFET DE L'AUDE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant un projet de création d'un parc Agro-Solaire situé sur la commune de Payra-sur-l'Hers sollicitée par la SASU Ferme Solaire des Vignes I**

Par arrêté n° 2019/0010 du Préfet de l'Aude du 09 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **14 mai 2019** au **14 juin 2019 inclus**.

### **Caractéristiques principales du projet :**

Le complexe agro-solaire sera composé de serres agricoles recouvertes de panneaux solaires sur les rampants Sud. Pour accueillir ces infrastructures, le terrain naturel sera remodelé en 4 plates-formes qui seront terrassées en déblai/remblai le long du ruisseau «Le Brésil».

Pour le stockage des cultures et des outils agricoles, quatre bâtiments (hangars) sont prévus avec des modules solaires installés sur le versant sud de la toiture.

Le projet prévoit également la mise en place de deux unités de cogénération (moteurs à gaz) qui auront la capacité de chauffer les serres pour prolonger la saison de culture.

La centrale au sol sera composée de 17 782 panneaux photovoltaïques fixés sur des structures métalliques ancrées par pieux dans le sol. Cette partie du projet occupera une surface d'environ 7 hectares en rive droite du ruisseau et dans laquelle le terrain naturel ne sera pas remodelé hormis pour la réalisation des chemins d'accès.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique. L'autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 II du code de l'environnement.

### **Informations complémentaires :**

La personne responsable du projet est Monsieur Philippe PERRET, Président de la SASU Ferme Solaire des Vignes I - Arteparc du Bachasson - Bât A – Rue de la Carrière de Bachasson - 13590 MEYREUIL.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Grégory SANTANDER – Directeur Opérationnel  
Courriel : [operation@global-ecopower.com](mailto:operation@global-ecopower.com) – Tél. : 04 42 24 50 16.

### **Désignation du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif est Monsieur Jacques JAUR expert BTP en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête par le Président du tribunal administratif.

### **Déroulement de l'enquête :**

Seule la commune de Payra-sur-l'Hers est concernée par l'installation et celle-ci est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, le courrier relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Payra-sur-l'Hers.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>.
- gratuitement sur un poste informatique, en Préfecture de l'Aude – 52, rue Jean Bringer – 11000 Carcassonne, aux jours et heures d'ouverture au public.

#### **Observations et propositions du public :**

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

- par courrier à la mairie de Payra-sur-l'Hers – 7 rue de la Mairie - 11410 Payra-sur-l'Hers – à l'attention de Monsieur Jacques JAUR, commissaire enquêteur,
- par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-agrosolaire-payrasurlhers@aude.gouv.fr](mailto:pref-agrosolaire-payrasurlhers@aude.gouv.fr).

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html> dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

**Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.**

#### **Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures en mairie de Payra-sur-l'Hers – 7 rue de la Mairie - 11410 Payra-sur-l'Hers :

- le mardi 14 mai 2019 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 05 juin 2019 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 14 juin 2019 de 09 h 00 à 12 h 00.

#### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Payra-sur-l'Hers,
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>.

#### **Décision prise à l'issue de l'enquête :**

Au terme de la procédure, l'autorisation environnementale sera accordée ou refusée par arrêté du Préfet de l'Aude.